

TOUTES ET TOUS MOBILISE·ES

CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

RETRAITES

Info/Intox : Le gouvernement crie au déficit du système...

FAUX ! Contrairement au discours alarmiste du gouvernement sur le déficit des caisses de retraites, le conseil d'orientation des retraites (COR) fait état d'un excédent minime ces deux dernières années et établit des projections de léger déficit à moyen terme qui n'ont rien d'inquiétant (10 milliards d'€ sur 350 milliards d'€ soit 2,9%). Pour équilibrer les dépenses et les recettes, des solutions existent comme par exemple augmenter significativement les salaires et donc les cotisations sociales. Au lieu de faire ce choix, le gouvernement s'obstine à vouloir diminuer les dépenses, et donc le niveau des pensions en paupérisant les retraité·es. En parallèle, les salaires demeurent gelés (en témoigne la très faible revalorisation du point d'indice) ce qui empêche mathématiquement un accroissement des recettes.

L'urgence n'est donc pas dans l'augmentation du nombre d'années de cotisation ou dans le report de l'âge de départ à la retraite mais bien dans une augmentation des recettes, c'est-à-dire des augmentations de salaires et donc des cotisations !

Dans la réalité de cette réforme

Pour pouvoir passer le CRPE il faut détenir un Master, soit 5 années d'études après le bac. C'est donc rarement avant 23 ans que la carrière commence. Les 43 annuités prévues par la réforme amèneraient donc nos collègues à travailler **jusqu'à au moins 66 ans !**

Les résultats de deux enquêtes du ministère (DEPP 2022) évaluent le temps de travail hebdomadaire des PE à 43h par semaine, sans compter les jours travaillés durant les vacances scolaires pour préparer la classe. Ces enquêtes indiquent également un niveau d'épuisement sans précédent dans la profession causée par une dégradation progressive et continue des conditions de travail faute de moyens pour l'école et d'un plan d'action conséquent pour diminuer le nombre d'élèves par classe, la charge de travail hebdomadaire et mettre en place une formation professionnelle de qualité.

Comment se projeter dans une carrière d'enseignant dans de pareilles conditions et jusqu'à presque 70 ans ?!

Suites de la mobilisation du 19 janvier

Comme l'a prouvé la grève du 19 Janvier suivie par près de deux tiers des PE, notre profession refuse massivement ce projet de réforme des retraites. Les personnel·les des écoles sont plus que jamais déterminé·es à s'opposer à cette réforme injuste.

Le SNUipp-FSU appelle toutes et tous les collègues à participer à la grève du 31 janvier, à nous montrer encore plus nombreuses et nombreux, déterminé·es à contrer cette réforme injuste dont plus de 68% des français ne veulent pas !

DROIT DE GREVE

1. Ai-je le droit de faire grève ?

Oui, bien sûr, c'est un droit (cf. Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors). En tant que fonctionnaires stagiaires ou contractuel·les alternant·es vos droits en matière de grève ou de droit syndical sont les mêmes que ceux des titulaires.
Vous avez droit de faire grève un jour de classe comme un jour de cours à l'INSPE.

2. Combien ça va me coûter ? 1/30^{ème} du salaire.

3. C'est risqué pour ma titularisation ? Pour mon avancement de carrière ?

Se mettre en grève est un droit qui ne peut subir aucune restriction ni pression. Aucun lien ne peut se faire entre votre **évaluation-titularisation** et votre participation à une grève, à un stage syndical... Les collègues qui font partie de votre équipe de suivi seront peut-être aussi en grève d'ailleurs !

4. Comment faire ?

Selon la note de la DGRH du 30/11/2010, tout enseignant « devant élève » doit déclarer à son IEN ou à son IA (courrier, mail, fax), **au moins quarante-huit heures** (comprenant au moins un jour ouvré) **avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part.**

Exemple : grève un mardi, le jour ouvré (un jour ouvré est un jour travaillé) est le lundi ; la déclaration d'intention de grève doit parvenir avant le samedi minuit.

Il est vivement conseillé de prévenir les familles, quelques jours avant, de sa participation à la grève pour qu'elles puissent s'organiser.

5. Vais-je me faire mal voir des collègues ? Des parents ?

Le dialogue est le maître-mot. Il est souvent aisé de faire comprendre aux parents pourquoi l'on se met en grève, que l'on va perdre une journée de salaire, pour défendre le service public, les postes, les conditions de travail... dont dépendent directement le bien-être de leur enfant et sa scolarité.

Un modèle de lettre aux parents est toujours envoyé par la section départementale du SNUipp-FSU. On peut également le trouver sur le site snuipp.fr.

Aucune pression ne peut venir d'un autre collègue, directeur ou adjoint. Là encore, dialoguer, cela peut également permettre de trouver une position commune au sein de l'école et donner davantage de poids à la légitimité de la grève.

6. ça sert encore à quelque chose aujourd'hui ?

Il existe aussi des campagnes de pétition, des rassemblements ou manifestations hors temps scolaire...

Mais, **jusqu'à présent, on n'a pas trouvé meilleur moyen** que la grève **pour obtenir des avancées, changer les choses** et faire prendre conscience des problèmes.

Nous n'avons pas l'assurance que ça fonctionnera mais on est sûr d'une chose, si personne ne bouge, rien ne changera.

**Le droit de grève ne s'use que si on ne s'en sert pas !
La grève, usez-en, vous y avez droit !**